



HAL
open science

Les jeunes et l'expression musicale : introduction

Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Yves Raibaud. Les jeunes et l'expression musicale : introduction. La conscience de génération en France et au Québec, Nov 2008, France. pp.107-110. halshs-00368396

HAL Id: halshs-00368396

<https://shs.hal.science/halshs-00368396>

Submitted on 20 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les jeunes et l'expression musicale

Yves Raibaud, maître de conférences, UMR 5185 ADES-CNRS

Introduction

S'il y avait eu, lors de cette table ronde du 16 novembre 2007, des personnes ayant assisté aux réunions organisées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Général de Gironde, le Conservatoire et la Mairie de Bordeaux lors de la mise en place des ADAM¹ à la fin des années 1970, elles auraient pu mesurer le chemin accompli depuis trente ans par les institutions dans la reconnaissance des musiques populaires. A qui doit-on ces avancées ? Pour beaucoup à ceux qui ont défendu les musiques préférées des jeunes (rock, rap, techno, ska, metal, reggae...) en les nommant d'abord « musiques amplifiées »² et un peu plus tard « musiques actuelles ». Le lieu de la table ronde, la Rock-School Barbey est un lieu symbolique de cette histoire. L'ancienne salle utilisée par les troupes de théâtre universitaire, voisine d'une auberge de jeunesse et d'une maison de quartier, est consacrée depuis 1997 aux musiques actuelles grâce à un investissement important de la mairie de Bordeaux. Cette salle et son directeur et fondateur Eric Roux illustrent le chemin vers la reconnaissance de ces musiques par les institutions politiques et culturelles bordelaises jusque là attachées à défendre et promouvoir les formes musicales légitimes, Orchestre national, Conservatoire, Opéra.

Les interventions qui vont suivre valorisent et défendent les options prises à Bordeaux et dans toute l'Aquitaine, aujourd'hui sur les musiques actuelles.

¹ Associations départementales pour l'animation musicale mises en place par le compositeur Marcel Landowski, alors directeur de la musique et de la danse au ministère de la Culture (1979).

² Les musiques amplifiées sont l'« ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme éléments majeurs, entre autres, des créations musicales et des modes de vie » (Marc Touché, *Journal du Florida*, mars 1993, p.3, in Yves Raibaud, 2005, p. 18 et suivantes).

Structurées à l'initiative de la DRAC au sein du très actif Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées (RAMA), soutenues par le Conseil Régional d'Aquitaine les musiques actuelles en Aquitaine sont pour les trois représentant.e.s québécois.e.s un exemple qu'il faudrait suivre au Québec si l'on veut permettre l'expression et la création musicales des jeunes (Gabriel Hamel, Catherine François) et défendre une diversité de propositions culturelles entre *show-business* et institutions culturelles (Martin Têtu). Pour nos ami.e.s québécois.e.s, la Rock-School, est un exemple à suivre. Composée d'une salle de spectacles, de lieux de cours, de répétition et d'enregistrement, elle apparaît comme un lieu exemplaire. Elle leur paraît, sur trois points au moins, un lieu intermédiaire : lieu entre privé et public grâce à sa gestion associative, lieu de rencontres entre amateurs et professionnels³, lieu de création et de formation pour les jeunes qui peuvent y trouver aussi bien un espace de loisirs qu'un tremplin pour une professionnalisation dans les métiers de la musique. De plus, malgré sa réussite, l'équipement a su rester modeste: sa situation dans le quartier de la gare de Bordeaux, son agencement intérieur et sa présentation extérieure ne l'identifient ni comme un « temple de la culture » ni comme un lieu *underground* réservé à la marge, ce qui lui assure une ouverture sur un large éventail de public, musiciens des classes populaires ou jeunes issus des classes moyennes.

Est-ce que pour autant un succès définitif ? L'aventure est-elle terminée ? Pour les élus de Bordeaux la satisfaction qu'ils ont d'avoir complété l'offre culturelle de la ville en direction du public jeune apparaît évidente, comme on l'entend dans les propos de l'adjoint au maire chargé des affaires Culturelles Dominique Ducassou. Cependant la mairie doit aussi défendre les choix onéreux d'une politique municipale de rayonnement culturel, initiée depuis des lustres, et qui avait atteint son apogée lorsque Jacques Chaban-Delmas était maire de Bordeaux. Pour Dominique Ducassou, on ne peut pas faire croire à chaque jeune musicien, aussi entreprenant et doué soit-il, qu'il va faire de la musique sa profession. Il faut donc qu'il se confronte à l'épreuve d'une formation exigeante et sélective, ce qui est logiquement le travail du Conservatoire National de région. La Rock-School doit rester avant tout un lieu pour les pratiques amateurs. Tout autre est le point de vue de Frédéric Vilcoq, conseiller

³ Dans la suite de ce texte, le masculin est utilisé comme représentant des deux sexes sans discrimination à l'égard des femmes et des hommes et à seule fin d'alléger le texte.

régional délégué aux cultures émergentes et vice-président du nouveau Conseil National Supérieur des Musiques Actuelles (CNSMA). Pour lui, les musiques actuelles sont aussi une industrie culturelle, potentiellement créatrice d'emploi. Il est donc du devoir de l'Etat et des collectivités d'aider les lieux intermédiaires où sont conçus les productions de demain et où se forment les futurs artistes. Frédéric Vilcoq et Eric Roux s'opposent sur ce point de vue avec une partie des services du ministère de la Culture qui partage le point de vue de la mairie de Bordeaux. Si le ministère de la Culture prête une oreille attentive aux musiques actuelles, il ne les reconnaît pas comme une catégorie esthétique mais comme un outil culturel au service des politiques de la jeunesse ou de la politique de la ville. Quant à l'aspect « industrie culturelle », c'est l'affaire du marché. On ne s'étonnera donc pas – retour à l'envoyeur – d'entendre les leaders des musiques actuelles dénoncer les cultures légitimes comme marqueurs culturels des élites (eux aussi ont lu Pierre Bourdieu) et donner l'exemple du soutien au cinéma français mis en place par le ministre socialiste Jack Lang (on fait aussi un peu de politique) pour préconiser l'extension du dispositif aux musiques actuelles.

La question de la formation revient en contrepoint: qui peut former les musiciens des musiques actuelles ? Doivent-ils obligatoirement passer par le filtre de l'enseignement des Conservatoires et Ecoles Nationales de Musique ? De l'Université ? Est-ce que ces institutions sont capables de former les futurs professionnels des musiques actuelles dont les qualités premières seraient la créativité, l'expression, l'autonomie, l'esprit d'entreprise et non la technicité, la connaissance, la discipline de travail, l'acceptation des règles ? Les avis sont partagés dans ce débat, certains de nos collègues québécois (Gabriel Hamel, Catherine François) ont un diagnostic moins pessimiste que les responsables aquitains des musiques actuelles sur la sclérose de l'institution musicale et son conservatisme et défendent l'idée d'un enseignement musical technique et culturel poussé, gage selon eux de qualité. Est-ce l'université québécoise qui marque là sa différence, elle qui a accepté depuis des années l'enseignement du jazz et des musiques populaires ?

Au final, pour nos amis québécois, l'intervention exemplaire de la collectivité bordelaise pourrait être un modèle pour leur ville de Québec si l'on veut aider l'initiative des jeunes et promouvoir la diversité culturelle. Le contexte bordelais

montre un autre visage, celui de la difficulté de mettre en place les passerelles entre les diverses politiques publiques d'aide et de formation des jeunes musiciens. Dans le dernier texte du compte-rendu de cette table ronde, je proposerai à mon tour, en tant que participant au débat, une analyse des rapports entre les musiques actuelles et l'université de Bordeaux et les perspectives positives qui pourraient s'ouvrir pour que les musiques actuelles et les équipements qui les structurent prennent toute la place qu'ils méritent au sein de la ville « éducatrice », aux côtés de l'Université.